

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 04 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents (23): Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL (→ 19 : 51), Madame Liliane DOCAN (→ 19 : 34), Monsieur Sylvain FLEREAU (→ 19 : 36), Monsieur Léonard JERUL (→ 19 : 36)

Etaient absents (9): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (1): Monsieur Jean-Claude LOMBION (par Madame Victoire JASMIN)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 11-09-2013

Appel à projets national : Des projets ambitieux de mobilité durable à Morne-à-l'Eau

Le ministère délégué au transport a lancé un appel à projet national portant sur le développement de transports collectifs et de mobilité durable compte tenu de difficultés de déplacement de certaines personnes (quartiers enclavés), et des enjeux de réduction de pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.

A Morne-à-L'Eau, près de 30000 véhicules transitent par le centre-bourg ou par les voies secondaires chaque jour pour rejoindre les pôles économiques de l'archipel guadeloupéen. Si la tendance se poursuit, on s'oriente vers une congestion renforcée des axes de circulation, une augmentation de la consommation des carburants et par conséquent une précarité du transport accentuée par le vieillissement de la population et par l'augmentation du prix de l'essence annoncée compte tenu de la raréfaction des ressources fossiles.

Face à tous ces enjeux énergétiques, climatiques et sociaux et de sa position stratégique, Morne-à-l'Eau se doit de mettre en place une stratégie ambitieuse et réaliste de mobilité durable.

La stratégie repose le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle axée sur les projets suivants:

- *La promotion des déplacements piétonniers par la caractérisation et la mise en valeur des venelles dans le centre-bourg*
- *Un projet de parking vélo dans le centre-bourg*

Le projet s'inscrit dans la stratégie de déplacement en étude dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine de la ville.

L'estimation financière de ces projets, des études d'avant-projet à la réalisation des opérations, s'élève à 2 442 300 € HT. Ils sont soumis à l'appel à projet national pour une participation de l'Etat à hauteur de 75% du budget total soit 1 831 725 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce programme d'investissement est le suivant :

PARTENAIRES FINANCIERS	POURCENTAGE	MONTANT EN EUROS
Etat	75	1 831 725
Commune de Morne à l'Eau	25	610 575
TOTAL	100	2 442 300

Dans cette optique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de mobilité durable dans le cadre de l'appel à projets concernant le développement de transports collectifs et de mobilité durable, et de l'autoriser notamment à solliciter les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention de 1 831 725 euros soit 75% du coût global du projet évalué à 2 442 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré***

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet mise en œuvre de modes de déplacement durables dans le cadre projet national portant sur le développement de transports collectifs et de mobilité durable.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement dudit programme ainsi que suit :

PARTENAIRES FINANCIERS	POURCENTAGE	MONTANT EN EUROS
Etat	75	1 831 725
Commune de Morne à l'Eau	25	610 575
TOTAL	100	2 442 300

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat dans le cadre du cofinancement de cette opération.

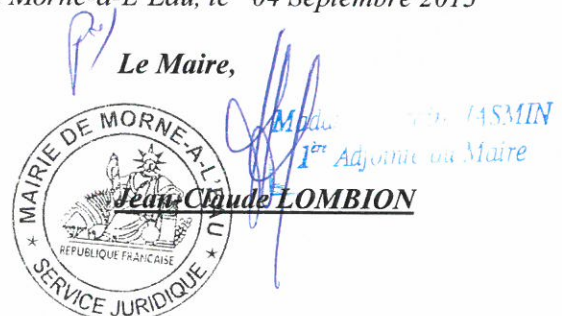
ARTICLE 4 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 04 Septembre 2013



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le

Formalités de publicité
effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.